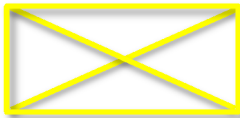


## INFORMATION

### SUR LE PÉRIMÈTRE SCOLAIRE À PROMASENS

Afin d'améliorer la sécurité des enfants dans le périmètre scolaire à Promasens, la commune de Rue a établi une nouvelle « zone bus » devant l'école. Ces nouvelles dispositions autour de l'école et des transports scolaires sont entrées en vigueur le lundi 09 janvier 2017.



La zone de stationnement des bus est délimitée par le marquage jaune au sol.

**Par mesure de sécurité, personne ne doit traverser cette zone jaune.**

Durant l'attente des bus, les enfants et les parents doivent se tenir à l'extérieur du bâtiment sous le porche devant l'école et/ou dans la cour d'école.

A l'arrivée des bus, il est impératif que les enfants restent le long du bâtiment et attendent l'arrêt complet des bus avant de se diriger vers les portes d'accès.

Afin de ne pas gêner la circulation des bus et des enfants qui montent et descendent, il est demandé aux parents de se positionner au-delà de la zone concernée, par exemple le long du bâtiment.

Dans le but de permettre aux élèves et aux transporteurs d'évoluer dans un contexte sécurisé, il est interdit à tous véhicules de stationner dans la zone devant l'école de 07h à 17h.

Comme le mentionne le panneau déjà en place, une mise à ban pourra être faite par la commune aux personnes qui ne respecteraient pas cette indication.

Par ailleurs, il est formellement interdit de faire monter ou descendre des enfants aux lieux signalés sur le plan par ce sigle ➔



Les deux extrémités de la place serviront d'entrée et de sortie pour les bus scolaires. Il est donc impératif qu'elles restent libres en tout temps pour permettre aux transporteurs de faire leur travail.



Le parking du haut reste à la disposition des véhicules privés qui viennent amener et chercher les enfants.

Par mesure de sécurité, il est préférable que les enfants accèdent à la zone de bus par la cour de l'école, en passant par le haut du parking (trajet orange).

Le pedibus est autorisé à accéder à la zone en passant devant le local du service du feu. Il est indispensable que les enfants longent le bâtiment.

Sur le plan annexé, ces parcours sont marqués par les flèches bleues.

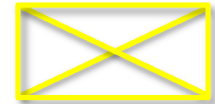
Des patrouilleurs seront présents durant un certain temps pour réguler le trafic et canaliser le flux des personnes.



*Les élèves et/ou les parents attendent le bus scolaire  
à l'extérieur du bâtiment.*



Zone jaune réservée aux bus  
Sécurité : personne ne doit traverser cette zone !  
Doit rester libre de 07h à 17h



Interdiction de s'arrêter ou de se parquer pour faire monter ou descendre des enfants !  
Laisser libre les entrées et sorties des bus.



Parking public  
Réservé pour amener et venir chercher les enfants !!

